

Edito

Largentière recèle de nombreuses richesses architecturales et paysagères qui ont su traverser le temps et participent aujourd'hui au caractère remarquable de notre ville. Toutefois, cette dernière, économiquement dévitalisée, est boudée par les investisseurs et s'éteint lentement.

Il est évident que la commune a un grand intérêt à miser sur son potentiel patrimonial pour assurer son développement social et économique. Soucieuse de préserver le patrimoine largentiérois et attentive aux besoins vitaux de son territoire et de ses habitants, la commune mène depuis plusieurs années une politique de valorisation et de reconquête du centre ancien via notamment le projet de revitalisation du territoire mené avec la communauté de communes du Val de Ligne.

La commune a déjà investi dans plusieurs opérations de réhabilitation du patrimoine bâti : entre autres, la restauration du château, les travaux d'entretien de l'église et de la maison Bastide ainsi que la cession pour l'euro symbolique du terrain de l'ancienne école du centre à la communauté de communes afin que cette dernière y construise un pôle dédié à l'enfance dans un bâtiment adapté et en harmonie avec l'environnement urbain et paysager.

Dans le prolongement, elle mène plusieurs actions visant à inciter et à accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux : l'étude pour la mise en place d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), l'opération façade et la participation à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Nous espérons vivement que l'ensemble de ces actions permette à Largentière de valoriser son histoire, d'assurer la qualité de son cadre de vie et en corollaire de favoriser les activités économiques. Évidemment c'est seulement ensemble, tous responsables, que nous construisons le Largentière de demain.

Jean-Roger DURAND, Maire

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

La commune de Largentière a choisi de protéger le patrimoine de la ville et de restaurer l'image de celle-ci à travers l'élaboration d'une AVAP. Cette servitude d'utilité publique, opposable aux tiers, fixera une réglementation unique sur un secteur identifié ; un ensemble de règles et de recommandations orienteront les propriétaires dans leurs projets de travaux. Les travaux dans le périmètre de l'Aire seront soumis à autorisation délivrée par la mairie sous surveillance de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). En contrepartie, les propriétaires pourront bénéficier d'une défiscalisation de certains travaux d'amélioration et de mise en valeur de l'extérieur de leur bien.

Pour assurer le suivi de l'AVAP, de sa conception à sa mise en œuvre, le législateur a prévu la constitution d'une commission locale de l'AVAP (CLAVAP). Sa composition, strictement fixée par la Loi, comprend, outre les représentants de l'État et de la commune, deux personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux et deux personnes qualifiées au titre des intérêts du patrimoine. Cette instance est réunie lors de la phase d'étude pour se prononcer sur le projet d'AVAP mais également une fois celle-ci créée pour aider à instruire des demandes d'autorisation de travaux complexes et en cas de modification de l'AVAP.

La CLAVAP de Largentière, sensible au devenir de la ville, a unanimement reconnu que la restauration du bâti ancien, avec l'intégration autant que possible d'éléments de confort moderne et des dispositifs d'amélioration énergétique, permettra de conserver l'attractivité des quartiers historiques, leurs conditions d'habitabilité et leur dynamisme économique. L'AVAP en cours d'élaboration ne sera donc pas une AVAP purement et simplement « patrimoniale » mais une AVAP « projet » ouverte et tournée vers l'avenir pour répondre aux besoins et enjeux de la ville.



La procédure de classement au titre des AVAP implique un partenariat de travail étroit entre les services de l'État et la collectivité ; l'Aire étant classée par décision du Ministre chargé de la culture sur proposition de la commune, compétente en matière d'urbanisme.

VISITE D'INFORMATION AVAP

Mercredi 20 septembre 2017 à 18h00

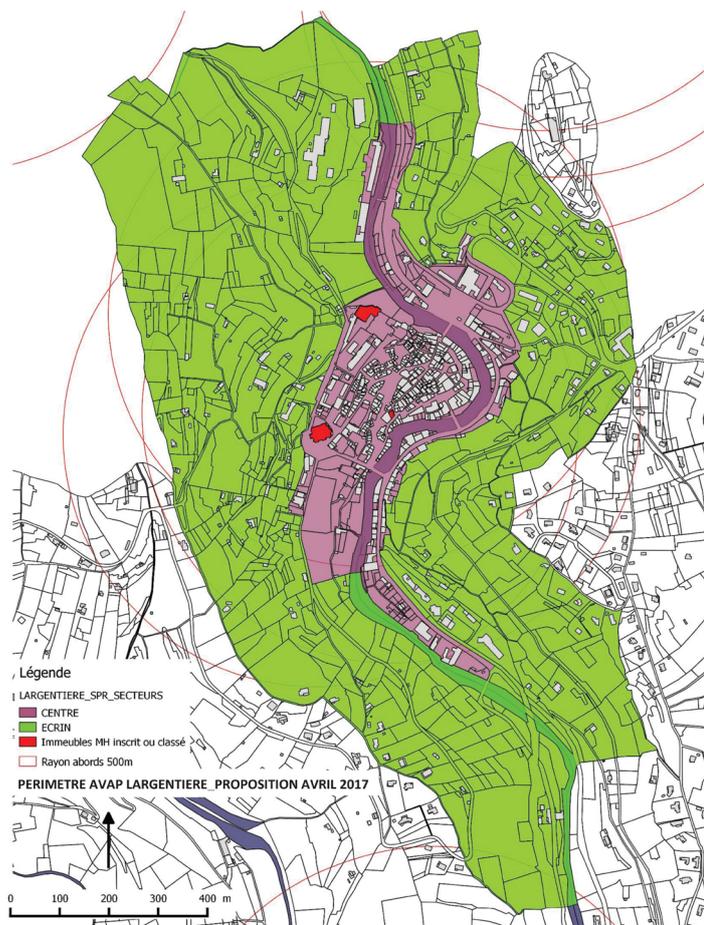
Départ de la mairie de Largentière

Une fois approuvée, l'AVAP de Largentière deviendra automatiquement un Site Patrimonial Remarquable (SPR) comme le veut la Loi relative à la Liberté de création, de l'architecture et du patrimoine du 7 juillet 2016.

Avant d'être un outil règlementaire, l'AVAP est une démarche d'études, de connaissance, de partage des besoins, d'appropriation des enjeux et de proposition d'orientations et de solutions. Le périmètre de l'AVAP, dans lequel des dispositions règlementaires s'appliqueront, résulte donc d'un travail d'expertise et de concertation dans le dessein de proposer un zonage pertinent accompagné d'une réglementation adaptée.

Depuis septembre 2016, la CLAVAP travaille avec le bureau d'architectes et d'urbanistes SKALA. Ensemble ils étudient le territoire, ses caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères mais également sociales et économiques afin de formuler un projet d'AVAP tournant Largentière vers l'avenir. Un diagnostic a donné lieu à une proposition de périmètre assortie d'un règlement. Le tout est synthétisé dans un rapport de présentation.

Le périmètre



Étude AVAP Largentière SKALA 2017 - Extrait

Le périmètre de l'AVAP comporte deux secteurs :

Le secteur centre réunissant le bourg ancien d'origine médiévale, les faubourgs du XIXème siècle et les entrées de ville étirées au Nord jusqu'aux anciens moulinages sur la Ligne.

Le secteur écrin correspondant aux versants définis par les lignes de crêtes et les co-visibilités sur le centre ancien, l'entrée de ville Sud depuis le pont marquant l'arrivée dans le secteur de développement le plus ancien du territoire et une partie au Nord circonscrite par la limite communale.

Le règlement

Ce document opposable aux tiers se présentera comme un outil de projet formulé de manière pédagogique. Chaque règle sera justifiée, référencée et illustrée.

Le règlement sera décliné par secteur et typologie de bâti ; il comprendra :

Des prescriptions architecturales sur les bâtiments existants en matière d'insertion dans le tissu urbain, de mode constructif, d'aspect extérieur, etc. **et sur les constructions neuves** en matière d'implantation, de volumétrie et d'aspect extérieur.

Ces prescriptions seront assorties de fiches-projets donnant des pistes d'intervention dans le cadre d'un projet de reconversion d'un immeuble ou d'un ensemble remarquable.

Des prescriptions pour les espaces libres pour définir notamment le cadre d'intervention pour les aménagements d'espaces publics.

L'étude de l'AVAP de Largentière est toujours en cours. SKALA travaille actuellement avec la CLAVAP sur le règlement. Le projet sera arrêté par le conseil municipal à l'automne 2017 et sera aussitôt soumis à la décision de l'État.

TOUS ACTEURS !

Les documents de l'étude sont consultables sur le site www.largentiere.fr et en mairie accompagnés d'un cahier des observations recueillant remarques et avis des largentierois jusqu'au mois d'octobre 2017 et l'arrêté du projet.

Une visite d'information à destination des habitants du futur périmètre de l'AVAP aura lieu le mercredi 20 septembre 2017 à 18h00 au départ de la mairie.

Coupon d'inscription ci-dessous.

Pour participer à la visite merci de retourner ce bulletin d'inscription complété à la mairie de Largentière avant le 18/09/17

Nom, prénom : Téléphone :

Adresse (visite réservée aux habitants du futur périmètre de l'AVAP - voir zonage) :

Monuments Historiques



Le statut juridique de « monument historique » est une reconnaissance de la valeur patrimoniale d'un bien et une protection impliquant une responsabilité partagée entre le propriétaire et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations futures. La ville possède quatre monuments historiques : l'église Notre-Dame des Pommiers, la maison Bastide, le bas-relief des batteurs d'argent et le château.

PEAU NEUVE POUR LE CHÂTEAU

Il aura fallu 3 ans, près de 1500 000€ et la mobilisation de nombreux acteurs pour que le château de Largentière retrouve son faste.

Le monument, qui menaçait ruine fin 2012, est aujourd'hui sauvé grâce à une importante opération de mise hors d'eau hors d'air. Cette dernière a été menée par la commune avec le soutien technique et financier de nombreux partenaires publics et privés. La commune les remercie vivement et tout particulièrement les généreux donateurs privés qui ont participé à la souscription publique lancée via la Fondation du patrimoine.

L'objectif est maintenant d'ouvrir progressivement le monument à la visite au-delà des animations et expositions qui y sont déjà proposées.



Charpente du donjon du château

PROTÉGER LE TRIBUNAL

Courant 2016, la commune a demandé l'inscription au titre des monuments historiques de l'ancien tribunal de la ville et de ses prisons. Elle espère que sa valeur sera reconnue et protégée et que ce monument retrouvera prochainement une place méritée dans la vie de la cité.

La décision de l'État devrait bientôt tomber, nous ne manquerons pas de vous en informer !

La Fondation du patrimoine

La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français.

Grâce à la labellisation, à la souscription publique et au mécénat d'entreprise, elle accompagne les particuliers, les associations et les collectivités à réaliser leurs projets de restauration.

A Largentière, la Fondation a déjà soutenu de multiples projets tant publics que privés.

Besoin d'un coup de pouce ? N'hésitez pas à faire appel à elle !

Plus de renseignements :

www.fondation-patrimoine.org

rhonealpes@fondation-patrimoine.org

04.37.50.35.78



La Sauvegarde du patrimoine

L'association de sauvegarde du patrimoine de Largentière, qui compte une quarantaine d'adhérents à ce jour, œuvre depuis 1993 à la connaissance et à la transmission de l'histoire largentiéroise pour sauvegarder son patrimoine.

Elle partage notamment son savoir grâce à l'exposition Largentière, 1000 ans d'Histoire ouverte à tous, tous les étés et lors des journées européennes du patrimoine, dans le château de Largentière.

Contact :

Josette Mirabel, Présidente.

04.75.39.26.08



Journées Européennes du Patrimoine

Rendez-vous les 16 et 17 septembre prochain pour (re)découvrir gratuitement le patrimoine largentiérois !

SAMEDI 16.09

Visite commentée de Largentière

Porte des Récollets / 15h

Largentière, 1000 ans d'Histoire

Exposition

Château - entrée Avenue des Marronniers / 15h-18h

Notre-Dame-des-Pommiers

Exposition et visite libre du monument Église - Place Mazon / 9h-18h

DIMANCHE 17.09

Largentière, 1000 ans d'Histoire

Exposition

Château - entrée Avenue des Marronniers / 10h-18h

Les Ateliers du Moulinet

Exposition et visite d'une ancienne usine de soie Le Moulinet - Route de Valgorge / 15h-18h

Notre-Dame-des-Pommiers

Exposition et visite libre du monument Église - Place Mazon / 9h-18h

Renseignements :

Office de Tourisme du Val de Ligne à Largentière tourisme@cc-valdeligne.fr - 04.75.89.33.30

Des aides pour mieux habiter en Val de Ligne



L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Val de Ligne est lancée ! Elle s'adresse à toute personne habitant l'une des 11 communes du Val de Ligne et désirant améliorer son logement ou à tout propriétaire souhaitant réaliser du logement locatif permanent sur ce territoire. Son principe : apporter aux propriétaires une aide financière, administrative et technique.

L'OPAH est menée par la communauté de communes du Val de Ligne et cofinancée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la Caisse des dépôts et la commune de Largentière. Elle vise à renforcer la qualité résidentielle des villages et bourgs, lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne ou dangereux, mais aussi attirer de nouveaux ménages, soit en créant des logements locatifs économes en énergie, soit en facilitant l'accès à la propriété privée. Il s'agit autant d'enclencher la transition énergétique que d'adapter l'habitat ancien aux attentes modernes, tout en préservant sa qualité architecturale.

Pour que l'on ait encore plus envie et plaisir à vivre ici !



Cette OPAH est en effet intégrée à un projet plus vaste, qui vise à revitaliser le centre-bourg de Largentière et à donner une vraie dynamique au développement des communes du Val de Ligne, avec toute une série d'actions portant sur l'habitat, les services, les espaces publics, les commerces ou le tourisme. La finalité : permettre à tout le territoire de rester attractif grâce à la présence d'un bourg-centre qui offre un vrai pôle de services et commerces, mais aussi un cadre de vie de qualité.

Alors, avez-vous droit à une aide de l'OPAH ? Sachez que tout bâtiment de plus de 15 ans peut permettre à son propriétaire d'obtenir des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) (sous condition de ressources pour les propriétaires occupants) et selon les travaux envisagés, de la communauté de communes du Val de Ligne et de la commune de Largentière. D'autres pistes de financements peuvent également être sollicitées (caisses de retraites, prêts sociaux...) grâce au soutien administratif et technique apporté par l'OPAH.

Vous accompagner, une priorité : n'hésitez pas à contacter SOLIHA Ardèche pour vous informer ou bénéficier d'un accompagnement personnalisé et gratuit : par téléphone au 04.75.29.51.35 ou par mail à revitalisation.vdl@solihha.fr ou directement en permanence (sans RDV) : le vendredi de 9h à 12h (à partir du 22 septembre 2017), au siège de la communauté de communes (36, avenue de la République 07110 Largentière).

En savoir plus : www.largentiere.fr et www.cc-valdeligne.fr

OPÉRATION ... FAÇADES !

Les façades sont une des premières images que la ville donne aux habitants et visiteurs. Malheureusement, bien que la Loi impose à chaque propriétaire d'entretenir sa façade, le coût décourage souvent. La commune de Largentière met donc en place une aide au ravalement des façades sur le périmètre du centre-bourg. Cela permet aux propriétaires de bénéficier d'une subvention, mais aussi de conseils de l'Architecte des Bâtiments de France. Il faut que le ravalement de façade soit fait dans les règles de l'art et respecte le patrimoine environnant. De quoi raviver les couleurs de notre petite ville !

RENSEIGNEMENTS : en mairie aux horaires d'ouverture ou auprès de SOLIHA : 04.75.29.51.35 - revitalisation.vdl@solihha.fr

Retrouvez l'actualité de
votre ville sur
www.largentiere.fr



Rédaction

Directeur de la Publication : Agnès MAIGRON
Conception et rédaction : Mairie de Largentière
Impression : ABP
Crédits photos : Mairie de Largentière